

COMITE SYNDICAL DU 7 FEVRIER 2023

SEANCE DE 10H00

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 octobre 2022
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte de gestion 2022 – délibération
- Approbation du compte administratif 2022 – délibération
- Débat d'orientation budgétaire 2023 – délibération
- Questions diverses

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 février 2023

COMPTE DE GESTION 2022

M. Jean-Paul PAVILLON, Président, expose :

Après s'être assuré que la Trésorerie Principale d'Angers Municipale a pris en compte tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés par notre syndicat et qu'elle a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites ;

Considérant la régularité des opérations, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par la Trésorerie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Je vous propose,

DELIBERE

1. d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2022.

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 février 2023

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

M. , expose :

Les éléments constitutifs du compte administratif concernant l'exercice 2022, font ressortir les éléments comme suit :

- résultats :

• Dépenses de fonctionnement :	143 723,79 €
• Recettes de fonctionnement :	57 649,84 €
• Résultat de l'exercice :	-86 073,95 €
• Résultat cumulé :	+ 153 358,92 €

L'essentiel des dépenses est lié à l'animation du Réseau Loire Alerte. En 2022, on constate le solde des versements au prestataire du précédent marché (groupement Veolia/DHI, pour 29 250.60€) et les paiements au nouveau titulaire (Suez, pour 93 758.40€). Par ailleurs, dans un contrat désormais distinct du marché d'animation, un règlement de 18 186.84€ a été effectué au profit de l'entreprise DHI pour la maintenance du modèle et du calculateur.

Le niveau de recettes correspond à ce qui était attendu en fonction des volumes prélevés dans la Loire par les différents membres du Réseau.

Je vous propose,

DELIBERE

1. d'approuver le compte administratif 2022,
2. de décider de l'affectation de la totalité du résultat (153 358,92 €) en report à nouveau à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2023.

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 février 2023

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – Présentation synthétique

DEPENSES

Article	Libellé	Prévisions	Réalisations
6064	Fournitures de bureau	0,00 €	0,00 €
611	Exploitation de la Cellule Alerte	150 000,00 €	141 204,84 €
6161	Primes d'assurance	0,00 €	0,00 €
6226	Honoraires	0,00 €	0,00 €
6231	Annonces et insertions	2 000,00 €	1 280,70 €
6232	Fêtes et cérémonies	1 300,00 €	1 131,65 €
6238	Impressions et divers	100,00 €	33,55 €
6251	Frais de déplacements	500,00 €	57,00 €
6261	Frais d'affranchissement	100,00 €	16,05 €
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	12 000,00 €	0,00 €
Total		166 000,00 €	143 723,79 €

RECETTES

Article	Libellé	Prévisions	Réalisations
74741	Participations	55 000,00 €	57 649,84 €
74781	Subventions agence de l'Eau	0,00 €	0,00 €
74782	Subventions autres organismes	0,00 €	0,00 €
002	Résultat reporté	292 674,81 €	0,00 €
Total		347 674,81 €	57 649,84 €

RESULTAT 2021

-86 073,95 €

RESULTAT CUMULE

153 358,92 €

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 février 2023

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

M. Jean-Paul PAVILLON, Président, expose :

Les dépenses récurrentes du syndicat relèvent essentiellement des coûts d'animation du Réseau, dans le cadre d'un marché de prestations de services renouvelé en 2022.

En 2021, a souhaité redéfinir les objectifs et ambitions du syndicat pour les années à venir et ainsi mettre les moyens nécessaires à la vie du Réseau. Il a notamment été décidé de séparer les prestations de modélisation et de mise en œuvre de la cellule d'alerte dans le cadre du marché relancé en 2022. Ainsi le modèle 1D pourra être pérennisé et évoluer plus librement. La cellule d'alerte est renforcée sur la partie communication et le syndicat se dote d'un site internet.

Prévue initialement en 2022 mais décalé du fait de mouvement de personnel, de nouvelles charges de fonctionnement sont inscrites en 2023 découlant de la volonté d'affecter de façon plus assumée des ressources internes après avoir conclu avec Angers Loire Métropole et Nantes Métropole de conventions de mise à disposition permettant de clarifier le temps passé aux travaux du syndicat. 30% d'ETP seront ainsi dédiés à l'animation du Réseau en 2023. Les autres dépenses sont modestes et destinées à assurer le financement des besoins administratifs et autres frais liés à l'activité du Syndicat.

En recettes, il est proposé pour 2023 de maintenir le niveau de la redevance à hauteur de 0.50€ par tranche de 1 000 m3 le prélèvement d'eau pris en Loire (sur la base des prélèvements de 2021). En effet, cette participation conduit à une recette globale estimée d'environ 58 000 € pour 2023. C'est nettement inférieur au niveau de dépenses identifié, mais le résultat cumulé du budget (environ 150 000 €) permet encore de faire face à ce déséquilibre conjoncturel. Comme cela a été évoqué dans le cadre des travaux de prospective financière présentés lors de la dernière réunion du Comité Syndical, il conviendra très certainement à **compter de l'exercice 2024** de relever progressivement la redevance assise sur les volumes prélevés en Loire pour garantir dans le temps la pérennité de l'équilibre financier du syndicat. Ces évolutions devront aussi s'apprécier au regard du souhait politique d'autres structure de nous rejoindre comme en témoigne la prise d'intérêt certaine de l'agglomération de Tours.

A noter que pour ne plus voter le budget en suréquilibre, il est proposé d'affecter la part des résultats cumulés non utilisée pour financer les dépenses d'exploitation en section de fonctionnement, sur une ligne de réserves.

Le projet de budget primitif s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

<u>DEPENSES :</u>	Rappel BP 22	PROPO BP 23
	166 000 €	211 358,92 €
Dont affecté en réserve		69 358,92 €
<u>RECETTES :</u>	Rappel BP 22	PROPO BP 23
	294 432,87 €	211 358,92 €
Dont résultat reporté	239 432,87 €	153 358,92 €

Je vous propose,

DELIBERE

1. de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.